

1.839

Sur les 80.000 véhicules dont la vitesse a été contrôlée par le Lidar en janvier à Wavre, 1.839 étaient en infraction dont 3 ont été flashés à plus de 100 km/h !



VOS FRÉQUENCES

Waterloo > 106.9 Wavre > 95.4
Jodoigne > 107.9 Nivelles > 107.1
Perwez/Gembloux > 90.1

21

INCOURT

PROJET

TEMPS MORT pour les futures maisons rurales

► L'aménagement est bloqué par la tutelle suite à des problèmes dans les procédures administratives

► Alors que le bureau d'architecte a déjà présenté son projet à la population en octobre dernier, on apprend aujourd'hui que le dossier de la maison rurale et polyvalente d'Opprebaix est à l'arrêt. "L'autorité de tutelle, la Région wallonne, a annulé notre décision d'attribuer le marché à la société TAAC", a déclaré Joseph Tordoir, échevin en charge de l'Aménagement de territoire.

La raison ? "Nous avons retenu le projet de cette entreprise parce que c'est celui qu'avait préféré, à l'unanimité, le comité d'avis. Nous

avons voulu suivre la logique participative que nous appliquons depuis de nombreuses années à Incourt. Or, il aurait fallu que celui-ci intervienne plus tard."

LES AUTORITÉS communales auraient dû aussi écouter l'avis de ces services lors de l'étude de marché. Le cahier des charges n'attribuant pas autant de poids à ce comité d'avis, les conditions de marché n'ont pas été respectées et donc la tutelle a annulé ce choix. "Il va donc falloir tout recommencer", déplore Joseph Tor-

doir.

Mais il sera compliqué de relancer cela cette année, car, les élections approchant, la Région wallonne n'autorisera plus la tenue de réunions publiques pour un projet à partir du 30 juin prochain. Et sans cela, difficile de prendre une décision de manière participative...

Le dossier de maison de la ruralité et du patrimoine, qui prendra place dans l'ancienne école des filles, est lui aussi bloqué. Après avoir appris que l'entreprise désignée était au bord de la faillite, le collège communal a réattribué le marché à une autre société en octobre dernier. Une décision annulée, elle aussi, par la tutelle. "Nous aurions dû faire revoter le conseil communal à ce propos, mais nous avons sauté cette étape puisque le cahier des charges correspondait tout à fait au premier marché", détaille l'échevin.

CETTE STRATÉGIE QUI aurait dû faire gagner du temps va au contraire allonger le délai puisque deux ans sont perdus.

Ca.D.



► Le projet de maison rurale et polyvalente d'Opprebaix avait été présenté à la population en octobre. © DR

NIVELLES

TRIBUNAL



► Une peine de 45 mois d'emprisonnement ferme a été requise à l'encontre de Jonathan. © CARDON

QUARANTE-CINQ MOIS ferme requis pour viol

► Un Nivellois nie avoir violé sa compagne et celle-ci revient sur son témoignage...

► Le 24 octobre 2017, la police a reçu un appel d'une dame en pleurs, qui se trouvait devant les Urgences de l'hôpital de Nivelles. Elle a expliqué que le père de ses enfants venait de la frapper et de la violer.

Les policiers ont remarqué qu'elle était peu à l'aise lorsqu'ils sont arrivés : elle avait la voix tremblante, portait des marques de coups et par la suite, les enquêteurs qui ont examiné son GSM ont vu qu'elle avait envoyé un message indiquant "Tu m'as violée, Jonathan. J'avais dit non."

Mais hier devant le tribunal correctionnel, alors qu'elle avait été constante durant toute l'enquête, la victime est revenue sur son témoignage. À la suivre, elle avait exagéré sous l'effet de la colère. De l'autre côté, Jonathan C., Nivellois né en 1986 et bien

connu de la justice pour plusieurs faits de violence, avouait les coups mais pas le viol. Les deux protagonistes sont à nouveau ensemble : elle vient le voir pratiquement tous les jours en prison et affirme au tribunal qu'il n'y aura pas de prochaine fois...

DU CÔTÉ DU MINISTÈRE public, ce revirement de la victime ne convainc pas et le substitut l'a mis sur le compte du côté charmeur voire manipulateur du prévenu. Les constatations du légiste corroborent la première version de la victime et compte tenu du profil de Jonathan, une peine de 45 mois d'emprisonnement ferme a été requise.

La défense, elle, plaide un sursis probatoire. Le tribunal rendra son jugement le 20 février.

V.F.

EN BREF

■ LASNE > RETRAIT DE PERMIS 22 ans et ivre au volant

Dans la nuit de mardi à mercredi, vers 1 h du matin, des policiers de la zone La Mazerine patrouillaient dans les rues de Lasne. Lors de leur sortie nocturne, ils ont intercepté un automobiliste roulant à vitesse élevée, dans la rue Caturia. Les policiers ont intercepté le véhicule. Lorsque le chauffeur s'est adressé aux policiers, une forte odeur de bière se diffusait à l'intérieur de l'habitacle. Lors du contrôle d'alcoolémie, le conducteur présentait un taux élevé. Les policiers lui ont retiré son permis pour une durée de 15 jours. Le conducteur est âgé de 22 ans.

Ga. L.

■ WATERLOO > VOL 1.000 euros volés au car-wash

Ce mardi, vers 20 h, dans la chaussée de Bruxelles à Waterloo, une suspecte âgée de 36 ans, "bien connue des services de police" selon le chef de corps Michel Vandewalle, a été interceptée par ses policiers. Cette dernière possédait 1.000 euros en liquide dans son portefeuille. Cette importante somme d'argent correspondait à la recette du car-wash situé un peu plus loin. Un procès verbal a été établi par les policiers. Mais par la suite, lors de la visite à son domicile, les policiers ont retrouvé des stupéfiants.

Ga. L.

■ ARDENNES BRABANÇONNES > VOLS Quatre vols dans l'est du BW

Quatre vols ont été constatés ces derniers jours dans l'Est. Le premier s'est déroulé à Incourt rue de Longpré dans la nuit du 4 au 5. Une tronçonneuse, un taille-haie et un compresseur ont été dérobés. À Beauvechain, c'est le fonds de caisse d'un restaurant de la chaussée de Louvain qui a été volé le 6 vers 4h. Direction Chaumont-Gistoux, chemin de l'Herbe où, le 6 février vers 9h50, une vitre a été brisée et des bouteilles de vin ainsi que de l'argent ont disparu. Enfin, le vol d'un Mac a été constaté à Grez, chaussée de Wavre, dans une habitation dont la porte a été forcée le 6 février à 4h.

J.Br.